

**REGLEMENT PARTICULIER**  
**DU TOURNOI DE DOUBLE MIXTE SENIOR DE CHATEL BADMINTON.**  
**dimanche 11 novembre 2018 08H00 à 19H00**

*Ces horaires pourront varier en fonction du nombre de joueurs inscrits*

1. Le tournoi est ouvert à tout joueur senior de N1 à NC licencié pour la saison 2018-2019 dans un club affilié à la Fédération Française de Badminton. Une vérification sera faite sur internet avant le tirage au sort.  
Les classements pris en compte ainsi que le CPPH qui permettra d'établir une hiérarchie pour des classements identiques, seront ceux de la date du tirage au sort qui sera effectué le 04 novembre 2018.  
Tableau proposé uniquement le **double mixte série N - R - D - P - NC**
2. Le comité d'organisation constituera les tableaux au classement CPPH (somme des CPPH des joueurs de la paire). Les joueurs seront donc inscrits dans les tableaux ainsi constitués.  
Dans la mesure du possible et suivant le nombre d'inscrits, chaque tableau se jouera en poules avec de préférence 2 sortants puis les phases finales en élimination directe.
3. Le juge arbitre du tournoi est **Maryvonne Girardin** de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes . N° autorisation : en cours
4. La compétition a lieu dans la Halle des Sports boulevard Desaix - 63140 Châtel-Guyon sur 7 terrains.
5. Le nombre maximum de matchs est fixé à 132.  
Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Le règlement des inscriptions se fera de préférence au moment de l'inscription. Le nombre de participants par tableau étant limité, en cas de surnombre de joueurs des inscriptions pourraient être refusées. Pour une paire constituée, la date d'inscription retenue sera celle du dernier joueur inscrit.
6. Les inscriptions seront reçues jusqu'au **vendredi 02 novembre 2018** auprès de **Hélène LACOUR – 18, route de Riom – Le Puy- 63200- PESSAT-VILLENEUVE**. Mail : [chatel\\_badminton@orange.fr](mailto:chatel_badminton@orange.fr)
7. Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire avec X s'il le désire.
8. Les droits d'engagements sont fixés à **13 euros** par joueur. Les chèques seront libellés à l'ordre de CHATELBADMINTON.
9. Les inscriptions se feront soit individuellement soit par clubs avec un paiement global.
10. Tous les volants seront à la charge partagée des joueurs. En cas de litige, le volant officiel sera celui en vente dans la salle, à savoir le YONEX Mavis 500 pour les volants plastiques et le AEROFLEX START de la marque RSL Tourney 4 de la marque RSL pour les volants plumes.
11. Dès leur arrivée, soit au moins une demi-heure avant l'heure prévue de leur premier match, tout joueur devra se signaler à la table de marque de la halle des sports de Châtel-Guyon.
12. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Les finales seront auto-arbitrées ou arbitrées par des arbitres officiels ou faisant office.
13. Le temps minimum de repos sera de vingt minutes sauf accord des joueurs concernés conjointement à celui du juge arbitre.
14. A l'appel de son nom, tout joueur devra se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Il disposera de 3 minutes avant de débiter la rencontre. Cela comprend le test des volants, l'échauffement sur le terrain et la mise en tenue conforme aux circulaires de la FFBaD exigée pour les matchs.  
Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être éliminé passé un délai de cinq minutes. Tout joueur devant quitter le gymnase devra le faire en concertation avec la table de marque pour fixer un horaire de retour et donner un numéro de téléphone permettant de le joindre.
15. Les horaires prévisionnels fournis par affichage sont indicatifs. Un volant touchant un obstacle sera considéré faute durant l'échange. Il sera remis une fois au service.
16. En cas de forfait d'une paire, cette paire pourra être remplacée par une paire inscrite et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant pourra être remplacé par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux figurant sur la liste d'attente, en accord avec le joueur restant. Aucune inscription, en cas de désistement, ne sera remboursée après la constitution des tableaux fixée au **dimanche 04 novembre 2018**, sauf motif dûment annoncé et justifié.
17. Récompenses : Sous forme de chèque et lots.
18. Les joueurs seront priés de respecter la propreté des tribunes, de la salle et des vestiaires.  
Le comité d'organisation ne sera pas tenu pour responsable de vols pouvant intervenir pendant le tournoi, y compris sur le parking du gymnase.
19. L'inscription et la participation au tournoi supposent l'entière acceptation du présent règlement. Celui-ci sera lisible à proximité des tableaux d'affichage et disponible à la table de marque.  
Le règlement fédéral sera appliqué pour tout point non cité ci-dessus.